

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du conseil communal

de la commune de BOUS

COMMUNE

Séance publique du 21 octobre 2021

DE BOUS

Date de l'annonce publique de la séance : 13 octobre 2021

Date de la convocation des conseillers : 13 octobre 2021

Présences :

Carlo KÜTTEN, bourgmestre

Netty SIMON-KILL, Joé BEISSEL, échevins

Jos JOHANNNS, Pierre BRAUN, Antonio DA COSTA ARAUJO, conseillers

Participation par visioconférence : Patricia GONZALEZ (*en application de la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur la lutte contre la pandémie Covid-19*)

Bernard HEINESCH, secrétaire

Absent et excusé: Bernd ZIMMER, conseiller

Le Conseil Communal,

La réunion a eu lieu à la mairie de Bous sous le régime CovidCheck.

01.a) a procédé au vote secret à la nomination de Monsieur Georges LUCIUS comme membre effectif de la commission de l'environnement de la commune de Bous.

b) a procédé au vote secret à la nomination de Madame Carla VALENTE comme membre effectif de la commission de la circulation et du transport de la commune de Bous.

c) a procédé au vote secret à la nomination de Monsieur Georges LUCIUS et de Monsieur Michel SCHMITZ comme membres effectifs de la commission de l'aménagement, des bâtisses et de l'urbanisation de la commune de Bous.

02) a approuvé à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du 23 septembre 2021.

03) a approuvé à l'unanimité des membres présents diverses déclarations de recettes.

04) a pris note qu'aucun dossier sur l'exercice du droit de préemption n'ait été introduit.

05) a approuvé à l'unanimité des membres présents un acte de vente du 28 septembre 2021 entre le collège échevinal de la commune de Bous et M. Auguste LOOS, décédé le 15 octobre 2021, relatif à l'acquisition d'une maison avec bistrot et grange sise à Bous au prix de 750.000.-€.

06) a confirmé à l'unanimité des membres présents un règlement temporaire d'urgence de circulation du collège échevinal du 05 octobre 2021 relatif au renouvellement du trottoir dans la rue de Luxembourg à Assel.

07) a adopté à l'unanimité des membres présents un avis relatif au 2^{ème} plan national de gestion des risques d'inondation, avis dans lequel le conseil communal déplore que le bassin de rétention sur la rue d'Oetrange ainsi que la renaturation de l'Aalbaach à Assel ne figurent plus dans le catalogue des mesures. Le bassin de rétention prémentionné a été remplacé par une mise à ciel ouvert du passage souterrain de l'Asselbaach entre la rue Stänzénger et la rue

de Luxembourg à Assel. La renaturation de l'Aalbaach à Assel a été convertie en rétablissement du cours d'eau initial par un déplacement du lit de rivière à partir de la localité de Waldbredimus. Le conseil communal confirme sa position qu'un bassin de rétention au lieu-dit "A Séilert" pourrait contribuer à éviter des inondations à Assel.

08) a adopté à l'unanimité des membres présents un avis relatif au 3^{ième} plan de gestion des parties luxembourgeoises des districts hydrographiques internationaux du Rhin et de la Meuse, avis dans lequel le conseil communal adhère au catalogue des mesures et en particulier aux travaux d'infrastructures dédiés à la gestion des eaux usées et des eaux de surface sur le territoire de la commune de Bous. D'autant plus, le conseil communal prend note des renaturations projetées de l'Aalbaach à Assel et de l'Ierpeldéngerbaach lesquelles contribueront à la prévention d'inondations dans la commune de Bous.

09) a adopté à l'unanimité des membres présents la convention initiale « Pacte Logement 2.0 » du 30 septembre 2021 entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté dans la présente par son ministre du logement, et le collège échevinal de la commune de Bous.

10) a adopté à l'unanimité des membres présents la charte de collaboration « Comité de pilotage Natura 2000 – Guttland Musel » du 09 juillet 2021. Cette charte a pour objet l'instauration d'un comité de pilotage consultatif et d'accompagnement à la transposition des objectifs de gestion des zones Natura 2000.

11) a décidé à l'unanimité des membres présents de reporter la décision d'estimer en justice dans une affaire de non-respect des règles urbanistiques à une prochaine séance du conseil communal.

12) prend note des explications du collège échevinal relatives

- à une convention-type laquelle devra régler l'aménagement des espaces privés dans le cadre du renouvellement de la traversée de Bous.
- à une éventuelle acquisition d'une parcelle forestière de 5,96 ha située au « Heesberhaff » et avise favorablement la transaction projetée.
- au refus du ministère de l'Environnement relatif à l'aménagement d'un parking dans la route de Remich à Bous et invite le collège échevinal à contacter le ministère dans l'intérêt de relancer la demande.
- aux 1^{ières} réunions d'informations des citoyens le 14 et 15 octobre 2021 sur la fusion projetée des communes de Bous et de Waldbredimus et du 1^{ier} feedback des habitants des deux communes.

prend note des interpellations de conseillers relatives

- à la sollicitation des commissions consultatives par le collège échevinal.
- à la situation malencontreuse devant l'école de Bous lors de l'enlèvement des enfants et en particulier du stationnement illicite et du non-respect de la zone « Kiss & Go ».
- à l'accès des parents à la nouvelle maison relais à Bous. Le collège échevinal informe le conseil communal sur l'installation d'un système d'accès avec parlophone pendant les vacances de Toussaint.

The image shows several handwritten signatures in blue ink at the bottom of the page. There are approximately five distinct signatures, some of which are quite stylized and overlapping. The ink is a vibrant blue, and the background is white.